



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'An deux mil vingt et un, le douze avril 2021 à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de VIRELADE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal RAPET, Maire

Date convocation du Conseil Municipal : 06/04/2021

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 06/04/2021

Etaient présents : RAPET Pascal, BOULAY Peggy, BATTOCCHIO Jérôme, TAROT Jean-Pierre, DANGUY des DESERTS Gérald, AUGÉARD Serge, RIQUET Nathalie, GOSSET de la ROUSSERIE Clarie, BOITIER Olivier, GANNE Julien, SICAIRE- CHAUVINEAU Adélaïde, BEDOURET Mathilde, DUCOS Axel.

Etaient excusés : TERRIEN-FAUBET Sonia ayant donné procuration à BOULAY Peggy ; DUBOUILH Marie-Alice.

Secrétaire de séance : RIQUET Nathalie

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations tant en recettes qu'en dépenses ont été régulièrement effectuées,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BOULAY Peggy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur RAPET Pascal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considère;

1/ Lui Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		507.114.94		249.159.51		756.274.45
OPERATIONS L'EXERCICE	692.535.04	879.914.13	252.203.38	174.559.33	944.738.42	1.054.473.46
TOTAUX	692.535.04	1.387.029.07	252.203.38	423.718.84	944.738.42	1.810.747.91
RESULTATS DE CLOTURE						
RESTES À REALISER		694.494.03		171.515.46		866.009.49
			156.513.00	37.242.03	119.270.97	
TOTAUX CUMULES		694.494.03	156.513.00	208.757.49		746.738.52
RESULTATS DEFINITIFS		694.494.03		52.244.49		746.738.52

2

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **RAPET** Pascal, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice **2020**, décide **de procéder** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**** Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent : + 187 379.09 €
	Déficit/.....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent + 507 114.94 €
	Déficit/.....
Résultat de clôture à affecter : A (1)	Excédent. + 694 494.03 f
A (2)	Déficit/.....



**** Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :.....+ /
	Déficit. 77 644.05 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) :	Excédent 249 159.51 €
	Déficit : - /
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	Excédent..... 171 515.46 f
à reporter au D001:	Déficit - /
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	156 513.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser:	+ 37 242.03 €
Solde des restes à réaliser :	- 119 270.97 € (B)
Besoin (-) réel de financement :	/
Excédent (+) réel de financement :	52 244.49€

**** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement....	
(Recette budgétaire au compte R 1068).....	/.....
En dotation complémentaire en réserve	
(Recette budgétaire au compte R 1068)	/.....
SOUS-TOTAL (R 1068)	_____ /
En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(Recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1) + 694 494.03 f	

3

RESULTAT DEFICITAIRE (A2) en report, en compte débiteur :

(Recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) /.....

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : DÉFICIT REPORTÉ	D001 : EXCÉDENT REPORTÉ 694 494.03 €	D001 :solde d'exécution N-1 /	R001 : Solde d'exécution N-1 52 244.49 € R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Nombre de suffrages exprimés : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION.**

IV. OCTROI DES SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'octroi de subventions aux associations et organismes suivants avec un montant récapitulatif de :

I. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget 2021

▪ Sté de Chasse de Virelade	490 €
▪ Club Gymnastique Volontaire de Virelade	420 €
▪ Temps Libre Vireladais	420 €
▪ Tennis Club Vireladais	420 €
▪ Association 2 pas de Danse	420 €
▪ ASSOCIATION Parents d'Elèves	420 €
▪ CLUB Pétanque Vireladaise	420 €
▪ AVIRBOL	420 €
▪ Les loges Virelart'daise	420 €
▪ Club canin	420 €
▪ Ass Rionnaise Jeunes Sapeurs-Pompiers	420 €
▪ LA CLE DES VIGNES	210 €
▪ Croix Rouge Française	300 €
▪ Combattants ACPG CATM canton Podensac	130 €
▪ Amicale des Sapeurs-Pompiers Cadillac	110 €
▪ Prévention Routière	60 €

TOTAL	5 500 €

Etat des crédits de ce compte :

▪ Crédits prévus au budget 2021:	7000 €
▪ Crédits déjà engagés en 2021	250 €
▪ Crédits disponibles après ces versements:	1250 €

II. Cette dépense sera imputée au compte 657362 du budget 2021

▪ Centre Communal d'Action Sociale	4 300 €
▪ Etat des crédits de ce compte :	
▪ Crédits prévus au budget 2021:	5 000 €

III. Cette dépense sera imputée au compte 65738 du budget 2021

▪ Collège Georges Brassens Podensac	280 €
▪ Etat des crédits de ce compte :	
▪ Crédits prévus au budget 2021:	300 €

V. VOTE DES 2 TAXES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : Pour les communes, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de la taxe foncière bâtie. Concrètement, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par le département (17.46 %) et de celui de la commune. Cette réforme entraîne un transfert de levier fiscal et le versement d'un coefficient correcteur pour la commune.



Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré des taux d'impositions applicables en 2021 à chacune des deux taxes directes locales:

DECIDE par 14 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, de voter les taux portés au cadre I RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2021 - TAUX VOTES de l'état intitulé:

«ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 »

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.....45.47 (dont 17.46 taxe départementale)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.....65.59

VI. VOTE DU BUDGET 2021

Après lecture du budget de l'exercice 2021, le Conseil Municipal approuve ce dernier pour les montants suivants:

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 628 087 f.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 **542 710 f.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la présente délibération par

14 Voix POUR — 0 CONTRE- 0 ABSTENTION.

5

VII. MARCHE POUR FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le contrat actuel de fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire qui arrive à son terme au 31/08/2021. Un marché en procédure adaptée doit être passé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents,

DECIDE de lancer un marché à procédure adaptée pour le service de restauration scolaire.

DONNE POUVOIRS AU MAIRE pour mener à bien cette délibération et signer les documents se rapportant à cette affaire. La dépense est prévue au budget 2021.
